



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance régulière du conseil tenue le 11^e jour du mois de septembre 2023, **le règlement numéro 09-2023, intitulé : Règlement 09-2023 modifiant le règlement numéro 02-2021 pour une dépense totale de 4 743 715 \$ et un emprunt de 4 743 715 \$ pour la mise aux normes du réseau d'aqueduc de la Ville de Saint-Basile.**

Que le règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter selon le registre déposé à la séance extraordinaire du 3 octobre 2023.

QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement le 14 décembre 2023 pour un montant maximal de 3 401 539 \$.

Toute personne, intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, à l'hôtel de Ville situé au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 19^e jour de décembre deux mille vingt-trois.

Manon Jobin
Directrice générale adjointe,
Trésorière-greffière par intérim